



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 12009

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement des langues étrangères dès l'école primaire. L'apprentissage obligatoire de l'anglais dans le primaire va être considérablement élargi à partir de la rentrée 1998-1999. L'initiation aux langues étrangères, dès le plus jeune âge, constitue, à l'évidence, un enrichissement dans un monde de plus en plus ouvert et enclin aux échanges internationaux. Toutefois, il convient, à cet âge précoce, de privilégier la maîtrise de la langue maternelle. Elle lui demande, en conséquence, de lui préciser son programme d'apprentissage obligatoire des langues étrangères dans les écoles primaires et de lui indiquer quelles mesures il entend prendre parallèlement pour, d'une part, renforcer la maîtrise de la langue maternelle et, d'autre part, défendre la francophonie.

Texte de la réponse

Le colloque intitulé « langues et langages » qui s'est tenu le 13 décembre 1997 à la Bibliothèque nationale de France a permis de réunir l'ensemble des partenaires concernés ainsi que les coordinateurs départementaux et les chargés de mission académique « maîtrise des langages », afin de lancer une réflexion sur les questions de didactique, la place et le rôle culturel du livre et l'aide aux élèves en difficulté de lecture. Faisant suite à cette journée de travail, un questionnaire a été distribué aux participants et adressé dans les départements et les académies. Une synthèse des propositions issues des contributions adressées au ministère de l'éducation nationale a été réalisée dans un document intitulé « la maîtrise des langages à l'école et au collège » et adressée à chacun des participants. Pour favoriser un travail efficace des maîtres, des outils ont été élaborés et diffusés : un cédérom sur la « pédagogie de la lecture » a été réalisé ; il se présente comme une base de données dans laquelle de très nombreux liens hypertextes et hypermédias dynamisent l'accès aux informations et établissent des relations entre les pratiques, les savoirs et leur contexte historique et documentaire. Son contenu est déjà accessible sur le site pédagogie de la lecture présent sur le service Internet « Education.gouv » du ministère de l'éducation nationale. Le répertoire des « 1 001 livres pour les écoles » qui a été adressé gratuitement dans toutes les écoles et aux responsables de la formation initiale et continue a également été mis en ligne et vient d'être ouvert à la consultation publique. Il représente un outil pédagogique original qui permet d'aider les maîtres dans le choix des fonds de livres, dans l'élaboration de projets de lecture ou de situations variées d'apprentissage de la langue en classe ou en bibliothèque centre documentaire (BCD). Par la richesse et la diversité des activités de lecture-écriture qu'elles permettent de conduire, les BCD ont montré leur influence positive sur les pratiques scolaires des maîtres et des élèves et leur impact sur la vie de l'école pendant le temps scolaire et en complément de celui-ci. C'est pourquoi un nouveau plan de développement des BCD a été lancé, dès 1997, grâce à un soutien particulier de 7 millions de francs répartis entre dix-sept départements. Cette relance ambitieuse de la priorité accordée à l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue orale et écrite sera poursuivie en 1998 et les années suivantes. Ce plan BCD s'inscrit dans le cadre de la politique menée en direction des zones d'éducation prioritaires et s'articule avec la réflexion renouvelée menée actuellement sur la maîtrise des langages (oral, écrit, image), dont les principales orientations devraient être prochainement définies.

par deux circulaires, l'une étant spécifiquement consacrée à l'école maternelle. Concernant la francophonie, la coopération franco-qubécoise a été développée, un lien a été créé entre le site français « Pédagogie de la lecture » et le site québécois « Lire et aimer lire » qui ont ouvert un forum commun à destination des maîtres. D'autres actions partenariales ont été initiées, comme le projet Cyber Presse, qui consiste, pour des classes, à réaliser un journal sur Internet. Ouvert depuis 1996 pour les élèves des collèges et des lycées, il fonctionne parallèlement pour les élèves des écoles depuis la rentrée scolaire 1997-1998. Par ailleurs, pour cette année, la semaine de sensibilisation à la langue française et à la francophonie a été fixée du 13 mars au 22 mars 1998 et la journée mondiale de la francophonie au 20 mars 1998 par la circulaire n° 97-268 du 15 décembre 1997. S'agissant de l'enseignement des langues étrangères, il est proposé depuis 1989 à un élève de CM 1 sur quatre et à un élève de CM 2 sur deux. Cet enseignement est dispensé soit par le maître de la classe, soit par des enseignants du second degré, soit par des intervenants extérieurs rémunérés par les municipalités. Dans le cadre d'un plan global d'amélioration des compétences linguistiques des élèves, notamment en communication orale, il a été décidé de généraliser l'enseignement d'une langue vivante étrangère à tous les élèves de CM 2 à la rentrée de 1998 et à tous les élèves de CM 1 à la rentrée de 1999. Les parents d'élèves de cours moyen pourront choisir la langue vivante étudiée par leur enfant parmi celles offertes en sixième dans le collège de leur secteur. Cet enseignement, qui donnera lieu à un véritable apprentissage, permettra d'instaurer une continuité avec l'enseignement dispensé au collège. Dans cette perspective, toutes les catégories de personnels susceptibles de dispenser cet enseignement seront sollicitées et de nouveaux moyens seront dégagés. Les enseignants du premier degré et ceux du second degré seront incités à proposer un enseignement de langue vivante. Des assistants étrangers seront également recrutés et affectés dans l'enseignement primaire en octobre 1998. Il pourra enfin être fait appel à des intervenants extérieurs. A moyen terme, l'objectif est de généraliser l'enseignement d'une langue vivante à l'école et de préparer ainsi les jeunes à leur vie de citoyen européen en leur donnant les outils nécessaires à la communication.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12009

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1568

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4591